

# LE LIEN

BULLETIN  
MUNICIPAL  
D'INFORMATION

de

*Plachy-Buyon*



N°32

FÉVRIER 2006



## VŒUX 2006

Samedi 21 janvier 2006

*Chers administrés,*

*Chers amis,*

C'est pour la vingtième fois que nous nous retrouvons pour la traditionnelle cérémonie des vœux, cérémonie à laquelle j'associe tous les acteurs de la vie locale, collègues du Conseil Municipal, membre du CCAS, personnel communal, enseignants, animateurs de la bibliothèque, du périscolaire et du centre de loisirs, présidents d'associations, le père Noël Kieken, prêtre modérateur des trente villages de la grande paroisse Saint Antoine des Monts et Vallées.

C'est donc un moment privilégié pour accueillir les habitants nouvellement installés à Plachy-Buyon puisqu'ils ont la possibilité de faire connaissance avec tous ceux qui contribuent à la vie de la commune et y donnent beaucoup de leur temps.

Au nom du Conseil Municipal, je leur souhaite la bienvenue et vous adresse à tous, chers amis, mes meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année, vous apporte tout d'abord la santé, la joie en famille et la réalisation de vos désirs.

Tous les ans, c'est en moyenne une quinzaine de familles qui choisissent Plachy-Buyon comme nouvelle résidence. Notre commune a la chance d'être située à dix minutes de la capitale régionale ; c'est donc très rapidement que les maisons se vendent.

Néanmoins, je regrette parfois de ne pas rencontrer ces nouveaux habitants, cette année particulièrement nous n'avons pu obtenir tous les noms de famille.

Ils savent qu'à Plachy, ils trouveront tous les services qu'ils souhaitent, par contre, des enfants, qui sont déjà scolarisés dans le lieu de leur ancien domicile, ne sont pas toujours inscrits dans notre regroupement pédagogique.

A terme, cette situation risquerait de nous donner des inquiétudes quant aux effectifs scolaires.

Depuis toujours, nos communes ont fait beaucoup d'efforts en investissement pour que parents et enfants trouvent les mêmes avantages qu'en ville (cantine, garderie, informatique, théâtre, école de musique, piscine, club de tennis, association de football, centre de loisirs à chaque vacances, etc).

En tant que Maire, j'ai deux préoccupations importantes : la gestion de la commune et la vie des habitants.

Nous savons que chaque année, il y a des naissances, des couples qui se marient et des habitants qui décèdent. Ainsi va la vie.

Cependant l'année 2005, a marqué beaucoup d'entre nous par la disparition de figures locales.

Notre doyen André Dodart, ancien résistant, qui avait été décoré en mai Commandeur de la Légion d'honneur, l'artiste peintre Rémy Estève, Gervais Wallet qui avait écrit un livre sur Plachy-Buyon et plus récemment, Serge Bellegueule, décédé des suites d'un stupide accident.

Je reviendrai dans le bulletin municipal, en cours de rédaction, sur ces personnes qui étaient fières d'être Plachysoises, de souche ou d'adoption.

Par contre, 2005, a été une grande année pour la concrétisation de grands projets qui verront leur réalisation se terminer en 2006 : la construction de la mairie, la réfection des trottoirs de la Rue des Clabaudois, l'aménagement de la voirie pour réduire la vitesse rue du Pont et grâce à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, qui s'est terminée le 31 décembre, la communauté de communes va pouvoir se porter acquéreur d'une parcelle de 2000 m<sup>2</sup> pour la construction d'une salle de sports intercommunale. Elle sera située face au terrain de tennis route de Bacouël.

Le Conseil Municipal travaille également sur la construction d'un bâtiment technique rue du Pont qui permettra de rassembler en un seul lieu, atelier, stockage du matériel et emplacement réservé aux véhicules et tondeuses.

Chacun peut suivre au quotidien les travaux de construction de la mairie et constater la qualité et le sérieux du travail de l'entreprise de maçonnerie parfaitement suivi par notre architecte Dominique Courouble.

A présent le maçon a un mois d'avance sur le planning, le charpentier va intervenir ces prochains jours, suivi par le couvreur.

Le bâtiment et la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes devront être terminés pour octobre 2006.

Nous regrettons souvent les délais entre les projets, les études, le montage des dossiers et leur réalisation. Ainsi, les travaux de la rue des Clabaudois qui devaient être finis en 2005, ont été reportés en 2006, en raison des nouvelles compétences voirie prises par la communauté de communes qui en devient donc maître d'ouvrage. Les appels d'offres ont été passés en fin d'année, un revêtement de la chaussée suivra ces travaux.

Il est clair que la physionomie du centre du village va changer ainsi que la rue du Pont qui gardait jusqu'à ce jour beaucoup d'espace en pâturages, trois permis de construire ont déjà été déposés.

Après la prise d'une partie de la compétence scolaire par la communauté de communes (fournitures scolaires), les vingt trois communes qui la composent ont décidé à la majorité la prise totale de cette compétence. Ce qui devrait permettre une homogénéité dans les services, les Maires restant toujours les interlocuteurs privilégiés dans les communes avec les enseignants et le personnel.

Ce premier semestre sera une période d'adaptation, tout devrait être au point pour la prochaine rentrée scolaire.

Sur le plan assainissement collectif, nous pouvons regretter que la situation n'ait pas beaucoup évoluée. Toutefois, l'étude a été confiée officiellement à la Direction Départementale de l'Agriculture qui poursuit le montage des dossiers pour le financement des travaux dans les communes de Bacouël, Prouzel et Plachy-Buyon. Travaux qui, sans vouloir être pessimiste, ne pourraient commencer avant deux ou trois ans.

En ce qui concerne l'ADSL, arrivé à Plachy depuis avril 2004, de nombreux habitants sont encore insatisfaits quant au résultat.

Sachez que la mairie n'a plus eu accès à internet pendant deux mois, alors que le poste téléphonique avait seulement changé de trottoir avec le déménagement de la mairie !... Un seul conseil, insister auprès de France Télécom qui seul peut faire aboutir vos demandes.

Je voudrais dire un grand merci au personnel qui s'est "mis en quatre" pour le déménagement de la mairie, ce n'était certes pas facile. Il était impératif que la secrétaire puisse retrouver ses dossiers dans l'espace aussi réduit de la salle des associations. Le rodage est maintenant terminé et avec un peu de patience, la récompense sera grande !...

Merci donc à Céline, Denis, Dany, Joël et Aurélien, le jeune stagiaire, pour ce travail qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

En fin d'année, deux mariages ont été célébrés. A ce jour il y a peu de projets pour 2006, les futurs mariés attendraient-ils la nouvelle salle des mariages pour 2007 ?

Après dix années au secrétariat de mairie, Marie-Thérèse Trémerie a passé la main à Céline Gambier qui, après un stage de trois mois, l'a remplacée officiellement le 1<sup>er</sup> avril.

Céline venait de deux communes de moindre importance, elle a dû faire face à une année très fournie en nouveaux dossiers, marché de la mairie, lotissement, révision du POS, travaux de voirie, etc...

Nous pouvons la féliciter pour son adaptation rapide et efficace.

Pour des raisons professionnelles et familiales, Benoît Dufetelle a souhaité se retirer du Conseil Municipal.

En 2006 et 2007, la révision du POS et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme devrait permettre l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser. Néanmoins, il faudra préserver l'identité qui est propre à chaque commune. Nous sommes conscients que nous manquons de logements locatifs pour garder des jeunes couples et pourquoi pas favoriser le maintien des personnes âgées en leur offrant des petits pavillons de plain-pied ?

Pour l'instant ce ne sont que des idées, cette révision menée par deux architectes (urbaniste et paysagiste) se fera en concertation avec les habitants et toutes les personnes concernées. En finalité, c'est le Conseil Municipal qui devra arrêter ce projet et tirer le bilan de cette concertation.

Une fois ce projet soumis à l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport qu'il soumettra au Préfet.

Vous savez tous mon attachement au monde associatif, 2005 a vu la création d'Anim'en Ciel, présidée par Claire Huyon, qui a déjà mis en place des animations pour les enfants. Elle peut compter sur le soutien de la commune.

Nous regrettons qu'il n'y ait plus de comité d'animation comme par le passé. Certes, des manifestations renouvelées chaque année connaissent un grand succès.

Le Marché de Printemps prend de plus en plus d'importance et de convivialité, il est parfois difficile de tout concilier. L'appel est lancé, j'espère qu'il y aura écho parmi les nouveaux habitants.

Avant de déguster la Galette des Rois, je voudrais remercier M. Guy Lacherez, Conseiller Général, Maire de Conty, et Mr Joseph Bleyaert, Président de la Communauté de Communes pour la bienveillance qu'ils apportent à notre commune. Nous travaillons ensemble depuis près de dix ans, dans un seul but, le bien-être de nos habitants et la dynamique de notre canton.

Merci à vous, collègues du Conseil Municipal, personnel communal, et à vous tous qui par vos associations faites en sorte que Plachy reste une commune où il fait bon vivre.

Merci à Isabelle Anthierens et Séverine Demailly qui ne manquent jamais d'être présentes pour le Bonhomme Picard et le Courrier Picard.

**Merci à vous tous qui avez illuminé vos façades et jardins à l'occasion des fêtes de fin d'année.**

M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Radoubé	M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Hermant
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Marticho	M <sup>me</sup> Poidevin
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Lagouge	M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Bellard Jean-Marie
M <sup>me</sup> Gamain	M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Royant
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Daboval	M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Henry
M <sup>r</sup> Pierre Margry	M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Mille
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Roger Denis	M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Calais
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Brunel	M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Willot David

*Anny Flintham-Wallet*

## Bienvenue aux nouveaux habitants

Jean-Pierre Dodart	3 place du petit plachy
Jean-Sébastien Méreaux	2 bis rue de l'église
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Hotte	4 hameau de Buyon
M <sup>lle</sup> Laurie Bernard	4 hameau de Buyon - Apt 1
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Wandji Nana	4 hameau de Buyon - Apt 2
M <sup>r</sup> Romain Leclercq et M <sup>lle</sup> Keith Hoojewys	4 hameau de Buyon - Apt 3
M <sup>lle</sup> Emilie Cardon	4 hameau de Buyon - Apt 4
M <sup>r</sup> Pinto et M <sup>lle</sup> Sara	25 avenue des Mésanges
M <sup>r</sup> Philippe Lapouille	22 avenue des Alouettes
M <sup>r</sup> Jacky Thomas et M <sup>me</sup> Martine Sellier	12 résidence l'Orée
M <sup>me</sup> Martine Vasseur	19 rue Edouard Philogène Wallet
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Derivaux	56 rue des Clabaudois
M <sup>r</sup> Jean-Yves Legrand et M <sup>lle</sup> Angélique Flamant	6 route de Conty



*Soirée des Vœux.*

# LES TRAVAUX EN 2005

## LE POINT SUR LA MAIRIE, MAIS AVANT...

### Histoire d'une Mairie...

C'est le 19 septembre dernier qu'en l'espace d'une heure, la pelleteuse a démoli complètement notre mairie qui s'est effondrée comme un château de cartes.

Il est bon de rappeler l'histoire de ce préfabriqué, construit en 1963, dont la destination première était un presbytère. Seule une infime partie de la population a connu cet événement.

A la suite du décès de l'Abbé Guénard, Curé de la paroisse de 1919 à 1962, la condition sine qua non à son remplacement était que le presbytère soit situé à proximité de l'église.

Pas chose aisée lorsque l'on sait que la commune ne possède aucun terrain. M<sup>lle</sup> Marie-Antoinette Wallet, Maire de la commune, a donc décidé d'offrir une parcelle de sa propriété d'environ 700 m<sup>2</sup> afin d'édifier cette nouvelle construction qui remplacerait celle située Rue des Clabaudois, trop grande et vétuste.

Après la vente de l'ancien bâtiment, un préfabriqué dit "Leroy Merlin" fut construit pour accueillir un nouveau prêtre l'Abbé Méhu en septembre 1963. En 1971, à la suite de son décès, apprenant qu'il n'y aurait plus de prêtre, le bâtiment communal fut dans un premier temps occupé par une famille de



Prouzel, victime d'un incendie, puis en 1974 par M<sup>me</sup> Pakosz, qui venait d'être nommée institutrice de la classe de maternelle, créée en 1973.

La famille Pakosz ayant choisi de s'installer définitivement à Plachy, fit bâtir un pavillon.

C'est donc à cette époque que la mairie qui fonctionnait dans la bibliothèque actuelle fut transférée dans l'ancien presbytère.

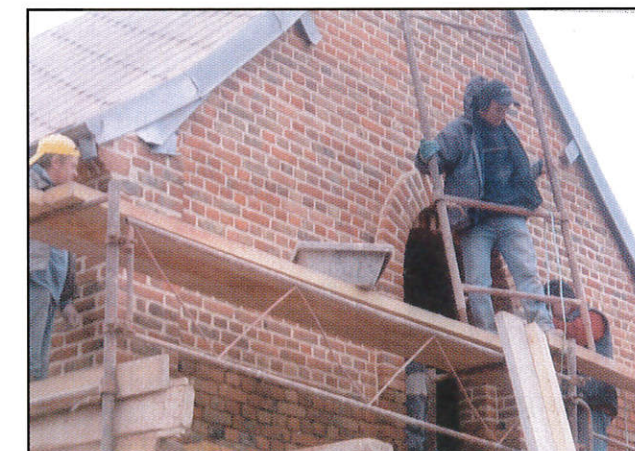
L'évolution de la population fut importante : 300 habitants en 1960, 500 dans les années 80, pour atteindre 900 en 1995.

Vous comprendrez que la construction d'une mairie digne de ce nom était devenue une priorité pour notre commune.

Après 40 années de "bons et loyaux services" l'ancien presbytère s'en est allé !



## Les différentes étapes de la construction de la future Mairie.

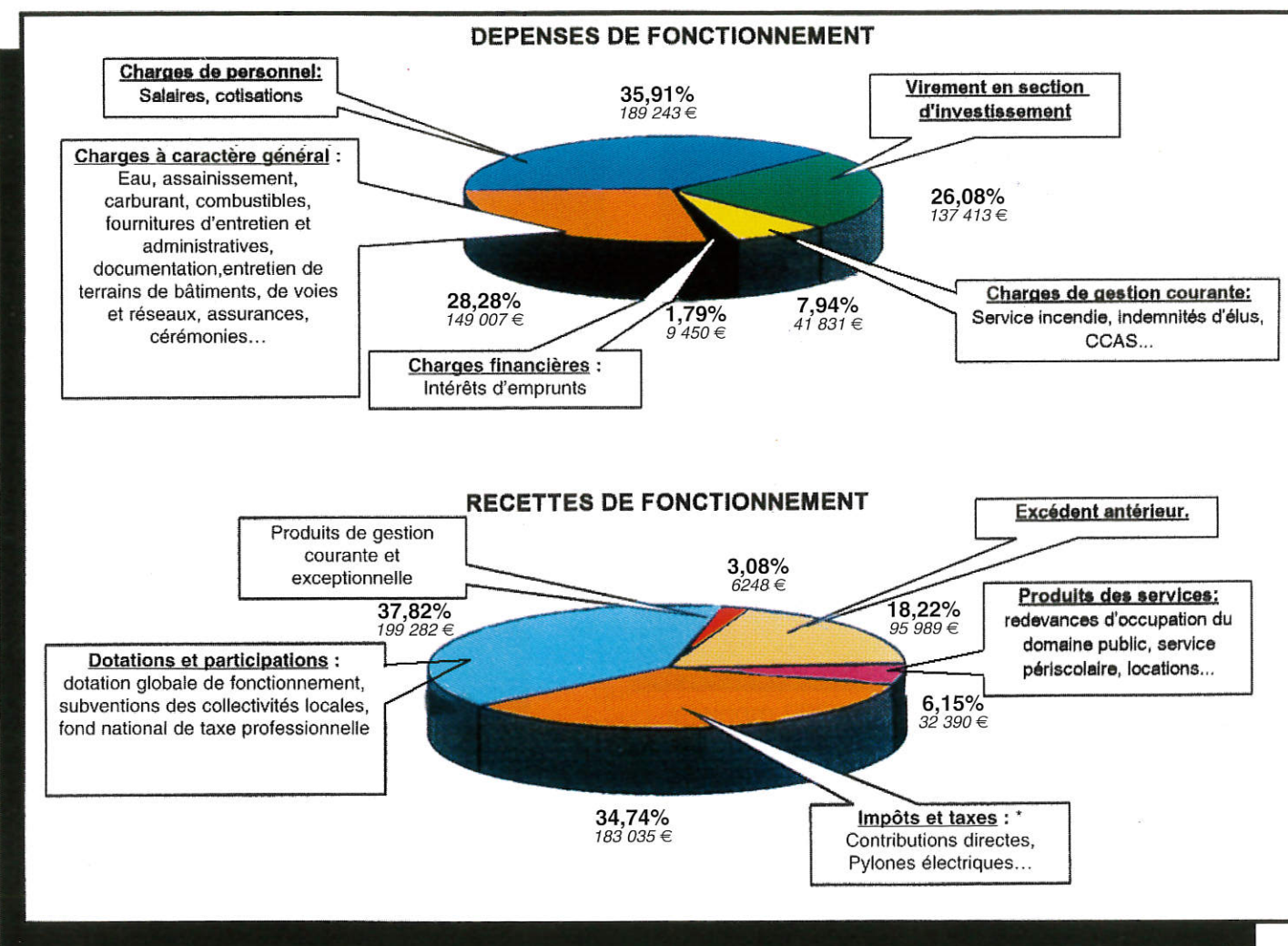


## Le point sur les finances au 31.12.2005

Actuellement et sur un budget prévisionnel de 420.000 euros, les dépenses relatives aux passations de marchés, frais d'architecte, gros œuvre... se sont élevées à 90.000 euros, celles-ci ont été financées par des fonds propres. L'emprunt de 300.000 euros qui avait été voté au budget pour le financement des travaux de la Mairie et de la voirie n'a pas encore été contracté. Les subventions attribuées ne seront versées qu'à la fin des travaux, et la TVA récupérée après un délai de 2 ans. Les travaux sont rondement menés, ceux-ci devraient être achevés pour le mois d'octobre 2006.

# LE CONSEIL MUNICIPAL

Le budget : répartition des dépenses et recettes  
de fonctionnement au budget 2005  
(526 944 €)



## Les dépenses à la Section Investissement (TTC)

- Rue des Clabaudois, face à l'église et pour la sécurité de tous, le carrefour a été sécurisé. Un îlot a été aménagé ainsi que deux passages piétons pour un montant total de 6 200 euros, subventionnés à hauteur de 2 336 euros dans le cadre des amendes de police.
- Face à la pharmacie, des bordures de trottoirs ont été posées : coût 4 259 euros
- Dans la classe de M<sup>me</sup> Bulot, un lavabo a été remis en service et un point d'eau à l'extérieur a été installé : coût total : 900 euros
- Achat de 3 isoloirs, dont 1 adapté pour les personnes à mobilité réduite : coût 764 euros
- Achat d'une débrousailluse : coût 672 euros

Tous ces montants incluent la TVA, celle-ci sera récupérée dans un délai de 2 ans.

## Le point sur le dossier Assainissement

Dans le Lien de février 2004, nous vous avons fait savoir qu'une réunion de travail, réunissant l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Somme et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (S.I.A.V.S.) composé des communes de Bacouël sur Selle, de Prouzel et de Plachy Buyon, avait établi la nécessité d'une étude générale du projet des réseaux d'assainissement dans les trois communes. Nous vous rappelons que le syndicat n'aurait à gérer que le réseau de collecte des eaux usées : Amiens Métropole ayant donné son accord pour le traitement des eaux usées des trois communes sur sa nouvelle station d'épuration, dite "Ambronne", qui sera en service en 2006.

Après le lancement d'une consultation, auprès de bureaux d'études pour la réalisation des prestations sollicitées, le Syndicat a retenu le Service Equipement Publics Ruraux de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Somme pour la réalisation de ces études.

### Le programme d'opération fait ressortir les points suivants :

- Trois communes à assainir, avec une population totale supérieure à 2000 habitants
- 11 000 mètres linéaires de réseaux d'assainissement
- 600 branchements à réaliser, sachant que plus de 150 foyers sont déjà desservis par un réseau d'assainissement collectif dans notre commune
- 11 postes de refoulement à construire, une grande partie du réseau étant en gravitaire, soit 4 600 ml de réseau de refoulement
- transformation de la station d'épuration actuelle en bassin tampon ou de pré traitement, ce bassin ne fonctionnerait qu'en période de pluie
- raccordement de notre réseau d'assainissement sur le réseau de Vers sur Selle raccordé à Amiens Métropole.

### Cette étude se décompose comme suit :

- établissement de l'avant-projet définitif pour les trois communes (réalisation des études topographiques préalables à la mise en place du réseau d'assainissement eaux usées dans les trois communes)
- proposition d'un phasage des travaux en 5 ou 6 tranches fonctionnelles et opérationnelles disposées sur l'ensemble des territoires des trois communes
- établissement de simulations financières des travaux en fonction de différentes hypothèses (subvention, participation des communes, prix plafond de l'eau)
- assistance au syndicat pour la constitution du dossier de financement global des travaux
- assistance au syndicat pour transformation du syndicat d'études en syndicat de travaux
- assistance au syndicat pour l'établissement d'une convention de raccordement avec Amiens Métropole.

Jean-Paul Vorbeck

Les résultats de cette étude devraient nous être présentés dans le courant du deuxième trimestre de cette année.

# La révision simplifiée du POS

## La commune a engagé en 2005 deux procédures d'urbanisme réglementaire :

- Une révision simplifiée de son Plan d'Occupation des Sols (POS), devant la nécessité de pouvoir accueillir un équipement structurant : Une salle Multisports intercommunale
- La révision et transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) devant le besoin de poursuivre un développement harmonieux et cohérent de la commune dans l'avenir.

La révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) portait sur une parcelle réduite du territoire communal, située au Petit Plachy.

Le déclassement de ce terrain agricole (zone NC) en terre urbanisable (zone U) n'a été rendu possible que par l'intérêt général que comportait le projet de Salle Communale de répondre à une demande des habitants de la communauté de communes, de rendre cet équipement accessible au plus grand nombre, qui se traduit par sa localisation :

- sur des axes de déplacement quotidien (éviter des allers-retours entre domicile et salle de sports après le travail, mais plutôt à s'arrêter entre le domicile et le travail),
- à proximité des axes de randonnées et de la coulée verte,
- en limite de territoire intercommunal afin que l'équipement puisse profiter aussi aux communes voisines qui n'appartiennent pas à la communauté de communes du canton de Conty.

La révision simplifiée a fait l'objet d'une étude d'urbanisme et d'une étude paysagère sur le Petit Plachy, menées conjointement par M<sup>me</sup> Boudard-Capon Architecte-Urbaniste et M<sup>me</sup> Gaveau-Bondu Paysagiste-Ingénieur Agronome.

Le projet a été arrêté par la commune, puis a été soumis à l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec un avis favorable sur le Projet de révision simplifiée.

La Demande de dérogation préfectorale pour avis de la commission départementale des sites et de la chambre d'agriculture, en application de l'article L122.2 du code de l'urbanisme (rendue obligatoire par l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour l'agglomération d'Amiens), nous a conduit à présenter le projet de révision simplifiée le 29.12.05, où il a reçu un avis favorable à l'unanimité. Le soir même le Conseil Municipal a approuvé la révision simplifiée.

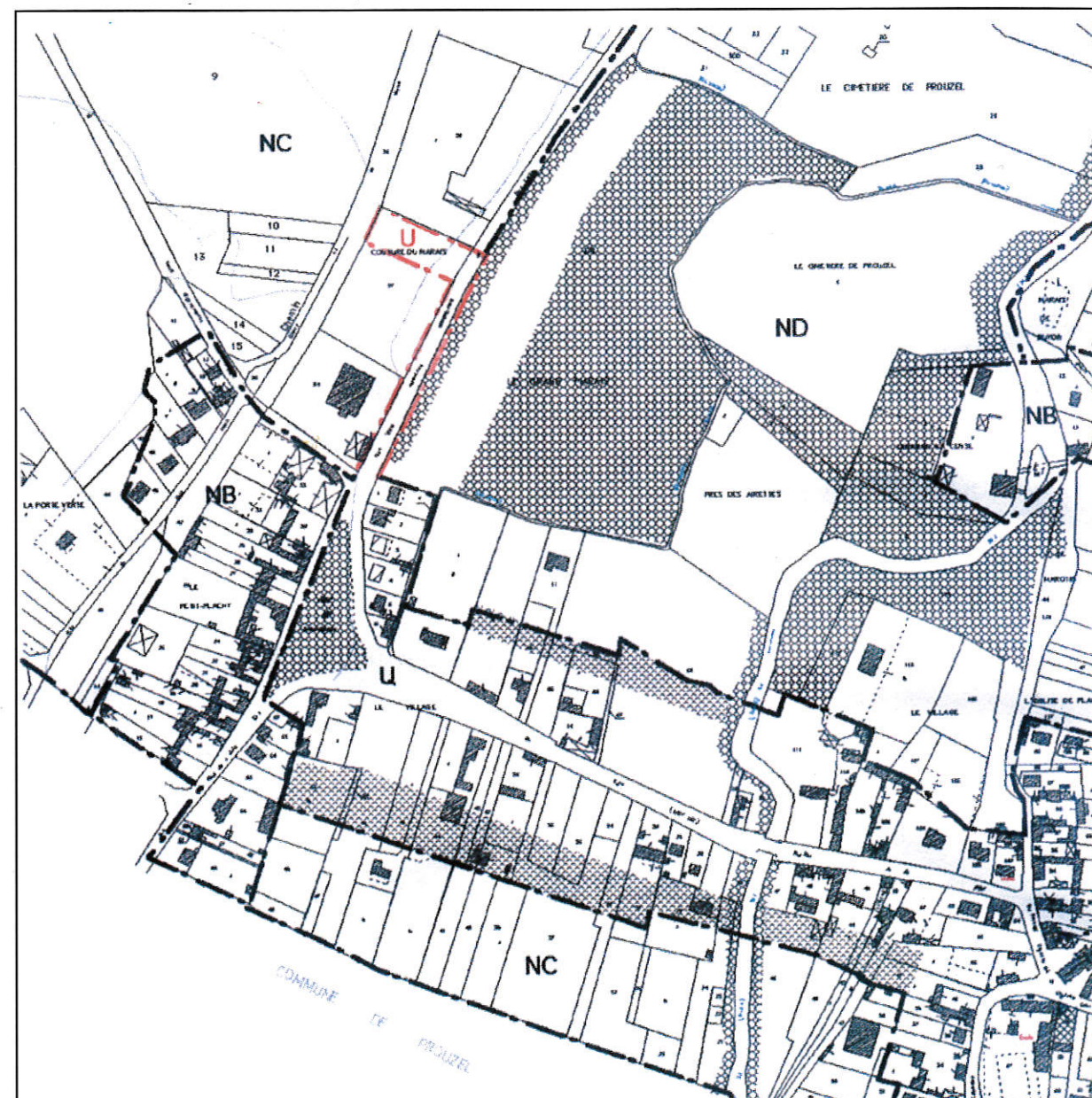
Une fois le contrôle de légalité fait, la révision simplifiée sera opposable au tiers et le permis de construire de la salle pourra être déposé.

L'année 2005 a vu démarrer parallèlement à la révision simplifiée du POS, la révision et transformation du POS en PLU.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est une étude complexe. Elle couvre la totalité du territoire communal et s'appuie sur un diagnostic dont découle le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les orientations d'aménagement et de développement de la commune pour les dix à quinze ans à venir, en matière d'habitat, d'équipement, de services, de préservation du cadre de vie et d'environnement.

## L'étude du PLU se divise en quatre phases :

- Phase 1 : le diagnostic
- Phase 2 : le PADD
- Phase 3 : le projet de PLU
- Phase 4 : Les ajustements du PLU



Nous venons à peine de commencer le démarrage de la phase 1 par le diagnostic statistique. L'année 2006 devrait nous permettre de réfléchir tous ensemble sur l'avenir de la commune.

La concertation des habitants se fait, depuis la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), tout au long des études.

## Le Transfert de la Compétence scolaire

**A** l'unanimité, le 27 juin dernier, les conseillers municipaux ont voté le transfert total de la compétence scolaire, à la Communauté de Communes du Canton de Conty. Elle a pris en charge, à compter du 1er janvier 2006, le fonctionnement et l'investissement des écoles de Plachy-Buyon et de Prouzel.

Ce transfert de compétence s'accompagne du transfert de l'ensemble du personnel (surveillance des cantines, de la garderie, de l'entretien des locaux scolaires) ainsi que des contrats avec des prestataires (cantine, entretien des locaux, contrats de maintenance des appareils de sécurité et les assurances).

Malgré cette prise de compétence, en milieu

d'année scolaire, aucun changement au niveau du fonctionnement et de l'entretien des locaux n'a eu lieu.

La prise en charge de cette compétence, par la Communauté de Communes du Canton de Conty, apportera des services homogènes aux enfants. Son ambition, à terme, est de donner les mêmes conditions d'enseignement aux enfants, quel que soit son lieu de scolarisation.

Pour assurer pleinement cette compétence, la Communauté de Communes du Canton de Conty s'appuiera sur l'expérience des hommes et des femmes, élus, salariés et parents d'élèves qui connaissent parfaitement le fonctionnement et la qualité de nos écoles.

### DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE...

Lors de la cérémonie des vœux, je vous disais mon inquiétude quant aux effectifs scolaires.

La nouvelle carte scolaire est tombée fin janvier, une classe doit être fermée à Plachy, par contre une sera ouverte dans le R.P.I. de Lœuilly.

Avec l'accord de l'Inspection Académique des démarches ont été faites par la Communauté de Communes auprès des parents de Neuville, Nampty et Fossemanant qui pourraient inscrire leurs enfants au R.P.I. de Plachy Prouzel dans l'avenir.

D'autre part, conjointement avec les Communes de Plachy et Prouzel et l'Association des parents d'élèves, une réunion a été organisée pour exposer le problème aux familles et les rassurer sur la répartition des élèves dans les cinq classes.

Il faut savoir qu'une classe qui ferme peut être réouverte par la suite, ce fut le cas pour Oresmaux et Lœuilly.

Toutefois, il faudrait que les parents, plus particulièrement les nouveaux arrivants, prennent conscience que les enfants sont aussi bien scolarisés à la campagne qu'à la ville.

Ce sont les écoles qui font la vitalité d'une commune.

*Nous comptons sur vous !*



## LE MOT du Garde champêtre territorial

**O**n ne rappellera jamais assez les règles élémentaires de sécurité à appliquer tous les jours afin d'éviter certains désagréments lors d'un trajet, d'une absence, ou au retour des vacances.

Malheureusement, on déplore encore cette année des cambriolages et vols, certes peu nombreux, mais qui contribuent à un climat d'insécurité qui, s'il ne peut être supprimé, peut au moins être amoindri.

Tout d'abord il convient d'insister sur les relations de voisinage qui jouent un rôle primordial dans la prévention de ce genre de délits.

A l'heure où Internet nous permet de dialoguer instantanément avec des personnes à l'autre bout de la planète, on se rend compte que certains voisins s'ignorent au point de ne pas connaître le nom de famille d'une personne vivant à deux pas de chez eux. Pire encore, certains voisins sont incapables de dire si la maison voisine est habitée ou pas. Cette situation peut prêter à l'étonnement dans les grandes villes mais elle semble incroyable dans un village de 900 habitants.

Il serait souhaitable de maintenir un bon niveau de relations entre voisins ne serait ce que de s'informer d'un départ en vacances, ou d'une absence.

Surtout d'ouvrir l'œil et de tendre l'oreille à tout fait suspect dans, ou autour, de l'habitation temporairement inhabitée. L'entraide permettrait d'éviter un bon nombre de vols, ne laissant pas aux voleurs le sentiment d'impunité du "personne ne bougera".

N'oublions pas que l'union fait la force.

**"Un mauvais voisin est une calamité,  
mais un bon voisin un vrai trésor" (Hésiode).**

## NE TENTEZ PAS LES VOLEURS :

- \* Ne laissez pas tourner le moteur de votre véhicule lorsque vous allez chercher votre pain ou vos médicaments.

Fermez votre véhicule à clé lors d'une visite au cimetière.

Il suffit de quelques secondes pour se faire dérober ses papiers, son autoradio ou tout bonnement son automobile.

- \* Ne laissez pas vos portes ouvertes intempestivement.

Une vieille habitude conservée par les personnes vivant en zone rurale qui consiste à laisser les clés sur la porte d'entrée, ou sous le pot de fleurs, est maintenant connue des délinquants.

- \* Ne stationnez pas votre véhicule intempestivement sur la chaussée surtout si vous possédez une cour ou un garage. Le fait d'avoir à fracturer un portail ou une porte de garage peut décourager certains voleurs.

- \* Si vous partez en vacances, signalez vos dates de départ et de retour à la gendarmerie nationale qui organise chaque année des opérations de surveillance des habitations durant les vacances scolaires.

Demandez à un voisin de vider votre boîte à lettres et d'ouvrir quotidiennement vos volets.

## RESTEZ VIGILANTS :

- \* **En ce qui concerne le " porte à porte ".**

Toute personne qui démarche ou intervient à domicile doit être muni d'une carte d'identification (EDF, Générale des eaux...), d'une patente, ou à défaut, d'une autorisation municipale, pour les marchands ambulants ou les ventes dites "de charité".

N'hésitez pas à faire appel aux forces de l'ordre en cas d'insistance un peu trop poussée de la part du démarcheur.

- \* Relevez les numéros d'immatriculation des véhicules qui vous semblent suspects et transmettez les sans délai aux services du Garde champêtre territorial ou de la Gendarmerie nationale pour identification.

**La sécurité est l'affaire de tous...**

Garde champêtre  
territorial :  
06 17 21 37 77

Gendarmerie  
Nationale :  
17

# LE POINT SUR la réglementation communale

## LA FOURRIÈRE PAYANTE

Quelques personnes ont eu la désagréable surprise de se voir facturer des frais de garde par la fourrière animale qui a délégation pour accueillir les chiens errants de notre commune.

En effet, suite à certains abus du fait de la gratuité première du service, et d'un changement de statut, un forfait de 75 euros est appliqué à tout animal divaguant dans notre commune et accueilli par la fourrière animale.

Il est utile de rappeler que la divagation des chiens dans la commune, pose souvent problème pour la tranquillité et la sécurité publiques par les désordres occasionnés (arrachage des sacs poubelles, déjections sur la voie publique...).

Elle est également punie par la Loi et une peine d'amende peut remplacer, ou s'ajouter au forfait de la fourrière.

## LES ABOIEMENTS DE CHIENS

L'aboiement chez le chien est un acte naturel, il lui sert de moyen de communication et d'expression.

Néanmoins, il y a des limites à tout et un aboiement intempestif peut vite devenir insupportable pour le voisinage, que ce soit en ville ou en campagne.

Il faut savoir que si une personne laisse délibérément aboyer son chien, et que la fréquence, la durée et l'ampleur des aboiements sont vérifiés, le propriétaire de l'animal encoure une peine d'amende importante, et même la confiscation de l'animal en cas de récidive.

Le but de la démarche étant la tranquillité de tous, voici certaines mesures utiles pour diminuer voir supprimer les aboiements :

- \*  **limiter la vision extérieure par une cloison opaque à la fenêtre ou au grillage de votre jardin**

- \*  **Eduquer le chien dès son plus jeune âge en :**

- l'isolant au moins 2 heures par jour
- en sanctionnant de manière douce mais ferme les aboiements intempestifs pour créer la relation de cause à effet très tôt.

- \*  **si aucun des dispositifs ne fonctionnent, les colliers anti-aboiements s'avèrent être très efficaces,**

Certains colliers projettent un jet de citronnelle à chaque aboiement, ce qui est très désagréable pour le chien mais tout à fait inoffensif.

D'autres colliers émettent des ultrasons

Certains dispositifs mettent même en marche un magnétophone à chaque aboiement avec la voix du maître préenregistrée, et donnant l'ordre au chien de se taire.

Soyez responsable envers votre voisinage tout en respectant votre animal.

# LES INFORMATIONS

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public les :

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi de 9h à 12h
- Mercredi de 16h à 18h
- Vendredi de 15h à 19h

Le Maire reçoit en mairie tous les vendredis de 17h30 à 19h et sur rendez-vous  
Tél. 03 22 42 74 26.

Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/plachy-buyon>  
Adresse e-mail : [mairie.plachy@wanadoo.fr](mailto:mairie.plachy@wanadoo.fr)

## LOCATION

C'est Madame Edwige Joron, qui est chargée de la location de la salle polyvalente.  
Pour la contacter : 26, rue des Claubaudois - Tél. 06 78 48 36 79  
(le matin entre 8h et 10h30, le soir entre 18h30 et 19h30).

## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les personnes nouvellement installées dans la commune peuvent s'inscrire sur la liste électorale, aux heures de permanence, avant le 31 Décembre 2006.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) sont invités à se faire recenser en mairie dans le courant du mois de leur seizième anniversaire.

## HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE PROUZEL

TÉL. 03 22 42 10 18  
Tous les après-midi en semaine de 14h30 à 16h30  
Chaque samedi de 9h à 12h

## PERMANENCE DU DÉPUTÉ :

Mr Alain Gest député de la circonscription tient sa permanence tous les 1<sup>er</sup> jeudi du mois à partir de 19h à la Mairie de Conty.

# MUNICIPALES

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Le ramassage des sacs jaunes et des sacs bleus a lieu tous les LUNDIS MATINS.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les VENDREDIS MATINS.

Un arrêté relatif aux mesures de salubrité publique a été pris, en date du 10 septembre 2002, et stipule : "Les personnes présentant leurs déchets ménagers aux services de collecte sont tenues de respecter les horaires définis ci-après :

- Présentation des déchets, en vue de leur collecte, la veille de chaque ramassage à partir de 15 heures.
- Retrait des poubelles plastiques, ou des déchets non ramassés, le jour de la collecte à 19 heures au plus tard.

## DÉCHETTERIE DE LA VALLÉE DE LA SELLE À LŒUILLY

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 14h à 18h (19h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre).

## BENNES À VERRES

Il est rappelé que des bennes à verres sont installées route de Bacouël (au-delà du terrain de tennis). Il est expressément demandé, par mesure de sécurité et de respect de l'environnement, qu'il n'y ait plus de dépôt à côté de ces bennes.

## STATIONNEMENT ABUSIF

Un arrêté daté du 19 septembre 2002 stipule : "la durée maximale de stationnement continu des véhicules sur la voie publique ne peut excéder cinq jours ouvrés au même endroit. Le présent arrêté s'applique à tous les types de véhicules (véhicules légers ou lourds, remorques, caravanes, campings cars...). Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur".

## NUISANCES SONORES

Pour être en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental de la Somme, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## AUTRES INFORMATIONS UTILES

### Association intermédiaire services 6 Cantons :

L'association 'Service 6 Cantons' peut vous être utile pour faire face à de multiples travaux de ménage, jardinage ou autres pour un coût TTC de 13,20 Euros de l'heure (tarifs au 1<sup>er</sup> Juillet 2005).

Pour tout renseignement contacter :

Mr Noël  
Place du Maréchal Leclerc  
80140 OISEMONT  
Tel : 03.22.25.12.51

### Association A.P.E.S

*L'association A.P.E.S (Autonomie par la Présence, l'Ecoute et les Sorties) se met à votre service et vous propose de vous accompagner lorsque vos déplacements sont difficiles et nécessitent un soutien.*

Elle vous permet de rompre l'isolement, la solitude et de garder des contacts réguliers avec l'extérieur.

- faire les courses
- aller chez le coiffeur, le pédicure, le dentiste
- aller à la poste, la banque
- régler des démarches administratives
- se rendre au cimetière
- rendre visite à un proche ou un conjoint hospitalisé
- participer à des activités collectives
- faire des promenades
- se rendre aux spectacles de proximité offerts par les communes
- aller à la bibliothèque

Notre association effectue aussi des visites à domicile afin de vous tenir compagnie, de vous écouter, de discuter avec vous et de vous apporter une présence chaleureuse et un soutien moral.

N'hésitez pas à contacter M<sup>me</sup> Viltert  
Association A.P.E.S  
Tel : 03.22.22.10.68

## Modification du calendrier d'envoi des déclarations d'impôt sur le revenu

**La Direction Générale des Impôts généralise en 2006 l'utilisation d'une déclaration de revenus préremplie pour l'ensemble des contribuables.**

A cet effet, un message est adressé à l'ensemble des contribuables :

*«Une nouveauté cette année : vous recevrez votre déclaration de revenus préremplie.*

*Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie.*

*Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai.*

*Il est donc inutile de vous inquiéter et de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février et mars.*

*Les bulletins adressés par vos employeurs ou vos organismes de retraite vous parviendront à la date habituelle».*

## Protection des oiseaux vis à vis de la grippe aviaire

Il est utile de rappeler que tout propriétaire ou détenteur d'oiseaux doit prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec des oiseaux vivants. **Des imprimés de déclaration sont à votre disposition en Mairie.**

Voici quelques rappels :

- L'utilisation des eaux de surface des plans d'eau est interdite pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ainsi que pour l'abreuvement des oiseaux.
- Tout rassemblement d'oiseaux, en particulier à l'occasion de foires, marchés, expositions, concours est interdit.
- Les oiseaux doivent être maintenus à l'intérieur des bâtiments fermés.
- Lorsqu'il n'est pas possible de confiner les animaux, l'alimentation et l'abreuvement des animaux doivent être réalisés à ce jour à l'intérieur des bâtiments ou à défaut avec des distributeurs extérieurs inaccessibles aux oiseaux sauvages et à leurs déjections.

## Départ à la retraite de Marie-Thérèse Trémerie

Une page s'est tournée avec le départ de Marie-Thérèse Trémerie, qui avait été nommée secrétaire de Mairie le 1<sup>er</sup> avril 1994.

A cette occasion, la commune a tenu à la remercier, le 29 avril, voici quelques extraits de l'allocution de Madame le Maire :

*«J'ai apprécié tes compétences professionnelles, ta ponctualité, ta rigueur... Même si je la trouvais parfois un peu «dure».*

*J'étais en admiration lorsque tu jonglais avec les chiffres du budget et plus encore devant la rapidité avec laquelle tu tapais à l'ordinateur.*

*Tu savais personnaliser les invitations adressées par le Conseil Municipal et Dieu sait que tu en as fait pendant ces onze années.*

*Aujourd'hui, Céline a pris la relève, elle a été à ton école pendant un trimestre, très bonne école, je dirais».*

Pour garder la forme, la Commune lui a offert un vélo d'appartement.

*Bonne retraite Marie-Thérèse.*



## Bienvenue à Céline Gambier

Originnaire de St Fuscien, Céline a fait ses débuts dans les communes de Pissy et Fluy.

Suite à un appel à candidature, Céline a pris ses fonctions officiellement le 1<sup>er</sup> avril 2005. Malgré une année très chargée en dossiers complexes, notre secrétaire garde le sourire.



Pour information, voici un aperçu du nombre de certains dossiers traités au niveau du secrétariat :

<i>URBANISME</i>		<i>DOSSIERS D'IDENTITÉ</i>	
Permis de construire :	10	Cartes d'identité :	50
Déclaration des travaux :	20	Demandes de passeports :	32
Renseignements d'urbanisme :	11	Attestation de sortie de territoire :	38
Certificats d'urbanisme :	13		

## Deux anciennes élèves de notre Commune !

Nous avons été heureux d'apprendre que deux anciennes élèves de notre commune avaient terminé de brillantes études d'infirmière.

**Mélanie Joron**, fille de Jean Pascal et Edwige, employée Communale, est sortie Major de la promotion du Concours d'Infirmière.

**Sybille**, fille de Alain et Colette Willot, a terminé seconde et a le mérite d'avoir repris des études d'infirmière simultanément à une activité professionnelle d'Aide Soignante.

*Nous adressons à toutes deux, nos félicitations !*



## Hommage à Monsieur Dodart

C'est avec beaucoup de fierté, que la Commune a rendu hommage à Monsieur André Dodart, lors de la remise de l'insigne de Commandeur de la Légion d'Honneur, le 29 mai 2005 : cérémonie très émouvante à laquelle participaient de nombreuses personnalités, M. Marcel Deneux, Sénateur, M. Alain Gest, Député de la Somme, Guy Lâcherez, Conseiller Général, Joseph Bleyaert, Président de la Communauté de Communes de Conty, le Général Eral, de nombreux

Officiers de Réserve et Anciens Combattants.

Entouré de ses deux petits fils, le chef de bataillon Saadi Drid lui a remis la cravate de Commandeur.

Madame le Maire, a salué l'engagement de cet homme, voici quelques passages de son discours :

*"Cher Monsieur Dodart,*

*...Vous vous êtes engagé dans la vie communale comme conseiller Municipal pendant deux décennies et avez porté haut et fort l'association des Anciens Combattants en succédant au Docteur Fouque qui l'avait créée.*

*Monsieur Dodart, vous pouvez être satisfait de la continuité de votre association qui s'attache à faire passer auprès des enfants ce devoir de mémoire comme vous l'auriez fait.*

*Homme attaché à la nature, pendant votre retraite vous vous êtes adonné à vos passions : l'apiculture et les arbres fruitiers. Nous avons toujours plaisir à écouter vos conseils et vos petits enfants auront à cœur de poursuivre ce que vous leur avez enseigné.*

*Artiste, à vos heures, vous avez laissé un nombre incalculable de dessins que vous avez réalisés pendant la guerre.*

*Homme de Devoir et de convictions, vous avez apporté votre soutien dans la vie communale. Pour tout cela Monsieur Dodart : Merci".*

Ce jour là, nous avons fêté ses 95 ans et c'est un mois plus tard que nous apprenions son décès.

Monsieur Dodart restera pour notre Commune, une figure emblématique, dont nous sommes très fiers.



## Hommage à Monsieur Gervais Wallet



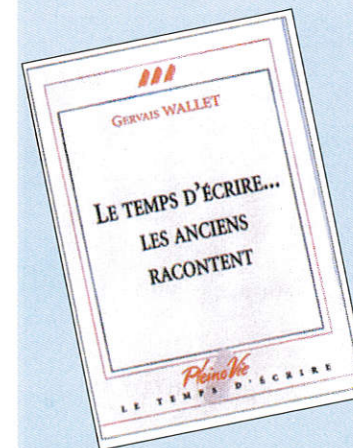
Vous tous qui avez encore "Le Lien" sorti en février 2005 ne pouviez imaginer que Gervais Wallet qui avait pris "Le temps d'écrire" un peu de l'histoire de Plachy nous quitterait aussi vite. Eh oui, le 27 Août nous apprenions son décès.

A travers ce livre, Gervais nous a montré son attachement au village où il était né le 13 septembre 1923 et où il avait passé toute sa vie.

Dans ce livre, il y racontait les grands moments de l'Histoire qui l'avaient marqué : "l'exode, l'occupation et la libération de Plachy le 31 Août 1944, la remise de la croix de guerre en 1949" mais aussi les figures qu'il ne pouvait oublier et les traditions qui faisaient la vie de nos communes. Passionné par la Picardie, il avait écrit quelques textes en picard et nous a laissé ce magnifique poème "Là où je suis né".

Nous lui rendons hommage en vous le dédiant.

### LA OÙ JE SUIS NÉ



Plachy, au bord de l'eau  
Niché dans la vallée  
Plachy, rempli d'oiseaux  
Dans ses pommiers et ses peupliers  
Il y fait bon s'aimer  
C'est là où je suis né

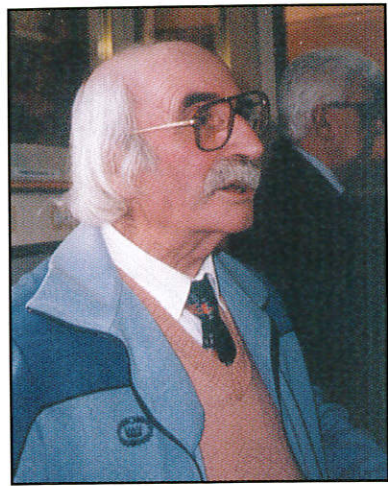
Plachy, aux vieilles maisons  
Au détour du chemin  
Qui, peu à peu s'en vont  
Allant vers leur destin  
Je ne peux oublier  
C'est là où je suis né

Plachy, et son hameau  
Où gosse, on pataugeait  
Dans la boue et dans l'eau  
Même qu'une odeur montait  
Depuis, tout est changé  
C'est là où je suis né

Dans une nouvelle parure  
Dans un plein renouveau  
Ce coin de la nature  
Est, pour moi, le plus beau  
Heureux, j'y suis resté  
C'est là où je suis né

Plachy et sa rivière  
Ses limpides ruisseaux  
Ses pêcheurs prolifèrent  
Et remplissent leurs seaux  
Dans la senteur des prés  
C'est là où je suis né

On y croise des visages  
Des vieux aux cheveux blancs  
Qui attendent... bien sages  
Leur départ... en rêvant  
De leur temps écoulé  
C'est là où je suis né



## Hommage à l'Artiste peintre Rémy ESTEVE

Voilà un an, lors de la mise en place du calendrier des manifestations pour l'année 2005, il avait été décidé de mettre à l'honneur, pendant le week end du 11 novembre, notre artiste local : Rémy Esteve.

Nous avons déjà commencé à préparer cette exposition lorsque la maladie l'a emporté rapidement le 8 mai dernier .

Homme passionné, il avait su transmettre ses émotions dans sa peinture : pour lui le mot Amour avait un sens dans son cœur.

Jean Claude Drode qui a suivi son cheminement artistique vous le fait mieux connaître :

Le soir du 11 novembre, il y avait foule à la salle polyvalente :

- foule de ceux, qui ayant bien connu Rémy Estève, tenaient à rendre hommage à la personne originale, et au véritable artiste confirmé et reconnu qu'il était,
- foule de ceux, qui, appréciant sa peinture, avaient suivi son parcours et ses vernissages successifs,
- foule enfin de ceux qui venaient découvrir ce qu'il considérait comme son chef d'œuvre et son témoignage personnel.

Se tenaient également autour d'Anny Flintham Wallet, notre maire : M<sup>me</sup> Brigitte Fourré, maire d'Amiens, M. Alain Gest, député, M. Lacherez, Conseiller Général, M. Bleyaert, Président de la Communauté de communes.

C'est que ce soir-là, sur le thème de «Suite sacrée en 42 œuvres», Rémy Estève honorait son rendez-vous. Car il s'agissait bien d'un rendez-vous qu'il avait convenu avec le Conseil municipal en général et le maire en particulier, ceux-ci désirant, en signe de reconnaissance du village, lui faire l'honneur d'une exposition sur le thème qui lui tenait tant à cœur.



Dans le silence que s'était imposé l'assemblée durant l'hommage prononcé par notre maire, l'évocation du fil conducteur de l'ensemble de son œuvre artistique, et la spiritualité émergeant de son dernier poème : la présence de notre ami était presque palpable, présence qui prit d'ailleurs toute sa dimension lorsque d'une voix off, il présenta lui-même, l'exposition qui lui était dédiée.

Moment d'émotion partagé, et l'impression d'un temps suspendu, à peine retenu par la corde de guitare de Lionel Dedeurwarder.

Sachant combien l'art sacré peut paraître difficile à pénétrer, Rémy, nous tenant par la main, nous entraîna, d'œuvre en œuvre, sur son chemin de croyant, nous plongeant dans une véritable catéchèse par l'esthétique.

Ainsi, du vendredi soir au dimanche soir, près de 500 personnes ont pu visiter cette belle exposition qui s'est clôturée sur les accords très appréciés du jeune quatuor à cordes «XYPE-TOTEC».

Et quand un à un les spots se sont éteints, c'était bien Rémy qui nous disait : «A plus les Amis !!»

**«Chapeau bas et salut l'artiste !!»**

*Jean-Claude Drode*



## Hommage à Monsieur Bellegueule



C'est avec stupeur que nous avons appris la disparition de Monsieur Bellegueule suite à la chute d'une branche d'arbre qui lui a été fatale.

Né en 1930 à Framicourt (80), il passe sa jeunesse à Ramburelles. C'est en 1953, qu'il arrive à Plachy avec son épouse, pour reprendre l'atelier de charronnage, à côté de l'église.

M. Bellegueule, sachant tout faire, s'est rapidement recyclé, en raison de l'évolution, dans la machine agricole.

C'est donc en 1963, qu'il crée son entreprise d'installateur de salle de traite et d'élevage et vient habiter l'ancienne ferme en bordure de la Selle.

Après avoir sillonné les routes du département pendant de nombreuses années, il avait passé le flambeau à deux de ses fils tout en continuant à les épauler.

Malgré son caractère bien trempé, il était prêt à rendre service en toute circonstance.

***Au nom du Conseil Municipal, de la population,  
nous assurons les familles de notre sympathie  
et de notre amitié.***



## L'école de Musique

L'école de musique a repris, fin septembre, ses activités avec 51 élèves, encadrés par 7 professeurs.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons enregistré l'inscription de 20 nouveaux élèves. C'est dire l'impact qu'a eu auprès des enfants l'intervention des professeurs de l'école.

Ces derniers avaient en effet présenté les instruments dans les classes maternelles, primaires de Plachy et Conty ainsi qu'au collège de Conty. Cette expérience sera renouvelée visant d'autres écoles de la Communauté de Communes.

Cette année encore, certains cours ont lieu à Plachy, afin de diffuser plus largement cet enseignement.

L'école propose dès 6 ans des cours de solfège et d'instruments : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, batterie/percussions...

Une classe d'éveil a été ouverte pour permettre aux 5-6 ans de s'initier à cet art. Elle est prise en charge par Jean-Charles Dupuis.

La classe d'orchestre, sous la direction de Sébastien Van de Weghe, permet ensuite aux jeunes instrumentistes l'apprentissage de la musique d'ensemble.

L'école tente, dès que l'occasion s'en présente de s'ouvrir sur l'extérieur.

Ainsi l'an dernier une journée à Paris a été organisée avec visite du musée de la musique, concert, film.

Tous les musiciens en herbe se sont produits devant leurs familles durant une soirée concert, suivie d'un buffet.

L'équipe enseignante et moi-même ferons notre possible pour renouveler ces expériences, appréciées de tous.

*Pascale Letalle*

*Pour tout renseignement :*

Pascale Letalle

33, rue Ecce Homo

Namps au Val

80290 Namps Maisnil

Tél. 03 22 90 30 70

e-mail : lafraternelle.conty@free.fr



## REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE de Plachy-Buyon et Prouzel

Responsable du RPI : M<sup>me</sup> BULOT

### RÉPARTITION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE 2005-2006

*Ecole de Plachy-Buyon* ..... Directrice M<sup>me</sup> Bulot

- Classe de M<sup>me</sup> Morillon : 4 en section des tout petits, 12 en petite section, 6 en moyenne section
- Classe de M<sup>me</sup> Jamier : 11 en moyenne section, 9 en grande section
- Classe de M<sup>me</sup> Bulot : 8 en grande section, 10 CP
- Classe de M. Mandonnet : 5 CP, 14 CE1

*Ecole de Prouzel* ..... Directrice : M<sup>me</sup> Baldwin

- Classe de de M<sup>me</sup> Cozette : 19 CE2, 4 CM1
- Classe de M<sup>me</sup> Baldwin : 10 CM1, 15 CM2

### ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉCOLE

- Inscrits : 185
- Votants : 107
- Suffrages exprimés : 107
- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Ont obtenus : liste d'union : 60  
liste Bathelot : 47

Attribution des sièges : liste d'union 3 au quotient  
liste : 2 au quotient et 1 au plus fort reste

#### Sont proclamés élus :

- Titulaires : Mesdames Gamard, Berthier,  
Messieurs Maison, Bathelot, Lenglet, Courtois.
- Suppléants : Mesdames Devauchelle, Renaux, Mongrenier,  
Messieurs Creuzot, Dubourg, Bourdon.

## A l'école de PLACHY-BUYON



Tout au long de l'année Jules Verne a fait voyager les élèves de Plachy et de Prouzel.

Le 25 juin 2005 les enfants ont pu à leur tour faire voyager leur famille en leur offrant un joli spectacle.



Les élèves de CE1 sont allés en classe découverte à Cayeux sur Mer du 22 au 24 mars 2005.

**Hétomesnil :**  
*un bon dans le passé*

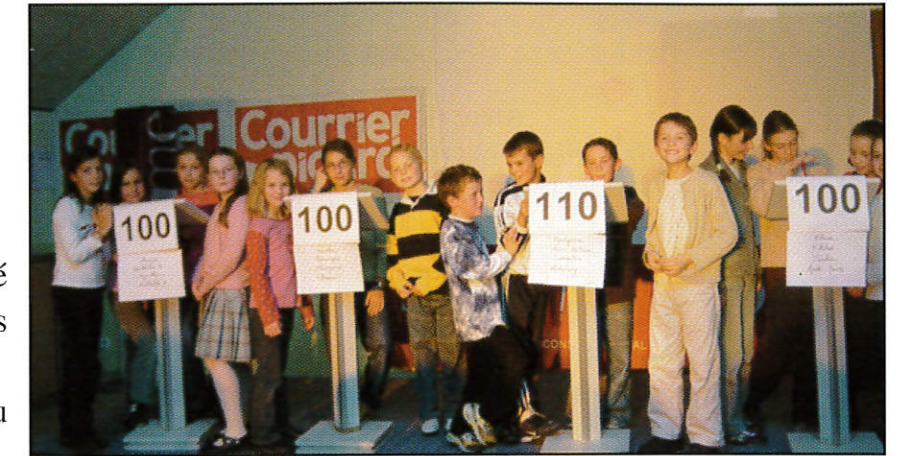


Les élèves de GS/CP et CE1 ont visité le musée d'Hétomesnil près de Grandvillers (60).

**Un petit conseil :**  
*faites également cette visite en famille.*

## A l'école de PROUZEL

Année Scolaire 2005 - 2006  
Classe de Madame Cozette :  
19 CE2 - 4 CM1  
Classe de Madame Baldwin :  
10 CM1 - 15 CM2



Les élèves de Prouzel ont participé au jeu "Graines de Champions en pays de Somme".

En classe, les recherches ont eu lieu par groupes.

Le 1<sup>er</sup> jeu a eu lieu le lundi 17 octobre sous le préau de l'école. Tous les enfants ont participé avec beaucoup d'enthousiasme.

Les éliminatoires ont eu lieu le samedi 22 octobre à la salle polyvalente de Plachy. 6 équipes étaient présentes et le "combat" fut acharné. L'équipe gagnante a été celle de Grégoire. Elle s'est qualifiée pour la finale à Salouël.



On ne retient que les élèves de CM2 volontaires pour la finale afin de leur laisser une dernière chance de participer avant leur départ pour le collège. Il en sera de même chaque année à moins que nous manquions de candidats CM2.

Ils nous ont brillamment représentés puisqu'ils ont gagné cette finale devant les écoles d'Hangest sur Somme et de Poulainville.

Toutes nos félicitations à tous les enfants qui on pu, grâce à ce jeu, compléter leurs connaissances sur leur département.

### Classe culturelle :

Du 10 avril au 15 avril 2006, tous les élèves de l'école de Prouzel partiront en classe culturelle en Normandie pour découvrir les plages du département.

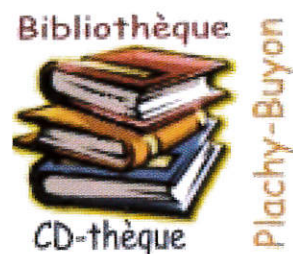
Ils séjourneront dans un centre à Tailleville à 15 km de Caen et 3 km de la mer.

Ils visiteront entre autre le Mémorial de Caen, Arromanches, le centre Juno Beach, Gold et Omaha Beach et le Mémorial Pégasus.

A d'autres moments, ils se consacreront à la découverte de la côte normande, de la faune et de la flore maritime.

Ils ne manqueront pas de vous raconter leur séjour à leur retour.

# BIBLIOTHÈQUE CD-THÈQUE



Chers lecteurs,

L'année 2005 souligne la persévérance de l'équipe de bénévoles qui, depuis maintenant 10 ans, vous propose gratuitement un large choix de livres (bd, romans, policiers...) et de CD audio.

La promotion de la lecture auprès des plus jeunes continue lors de l'accueil des enfants des classes primaires, et des échanges réalisés avec le CLSH.

Lors du marché de printemps, certains ont pu cheminer de façon ludique, dans l'exposition "Les arbres, ces êtres qui nous regardent". Alors que d'autres au cours de la manifestation " Lire en fête ", dont le thème cette année était l'histoire, sont venus de tout le canton écouter Mme Madeleine Michaux, auteur et historienne, qui nous a fait partager sa passion pour l'archéologie et la période Gallo-romaine.

La conférence s'est prolongée autour d'une dégustation de desserts réalisés d'après les écrits d'Apicius, célèbre gastronome romain.... Quel surprenant retour dans le passé !

Nous avons clôturé l'année par le choix et la lecture d'un conte de Noël, lors de la veillée dans l'église de Plachy-Buyon.

*Christine Obry*

**Toute l'équipe est heureuse  
de vous accueillir :**

- Le mercredi de 17h30 à 18h30
- Le samedi de 11h00 à 12h00  
dans la Maison des Associations



## Centre de Loisirs Organisé par la Communauté de Communes Du Canton de Conty

**Mais que vont bien pouvoir faire les enfants durant les vacances ?**  
Bien sûr Je vais les inscrire au CENTRE DE LOISIRS



### «L'ÎLE AUX LOISIRS»

Est une structure d'accueil où il y fait bon vivre.

Ce qui compte avant tout c'est le bien-être, que l'enfant et la famille soient dans un climat de confiance et de qualité, pour se faire, une équipe qualifiée et dynamique est à votre écoute.

Fous rires et émotions garanties.



#### **Petit récapitulatif :**

Salle polyvalente de PLACHY BUYON

Accueil périscolaire

(pour les enfants scolarisés à Plachy Buyon et Prouzel)

Le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h20 à 18h00 pour les enfants âgés de 3 à 12 ans

Suivant les besoins, différents forfaits sont proposés :

- Forfait matin et soir
- Forfait matin ou soir
- Forfait occasionnel

**À toutes les petites vacances (sauf Noël) et les Grandes vacances d'été (JUILLET)**

Le Centre de Loisirs ouvre ses portes

Il accueille les enfants âgés de 4 à 12 ans de 8h15 à 17h45 (accueil et départ échelonnés)

Tarifs : Enfants du Canton 5€ - Enfants hors Canton : 7.50€  
(Possibilité de tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants de la même famille)

Restauration : 3.50€

Les bons CAF ou MSA sont déductibles

À chaque période de nombreuses activités et sorties sont proposées.

### SALLE POLYVALENTE DE BACOUEL SUR SELLE LE "CLUB DU MERCREDI"

Il accueille les enfants âgés de 4 à 12 ans de 8h00 à 17h30 (accueil et départ échelonnés)

Tarifs : Enfants du Canton 5 € - Enfants hors Canton : 7.50 €  
(Possibilité d'inscrire son enfant pour la demi journée)

Vous avez besoin ou vous êtes intéressés par l'un de ces services,  
Il vous suffit simplement de rentrer en contact avec  
la Directrice M<sup>lle</sup> Maud Dupont  
qui se fera un plaisir de vous renseigner  
06.30.50.36.41

